

**COMPTE RENDU REUNION  
DU 25/10/2023 A 20H30**

**Présents** : Mme PROSPER Michèle, M. SAINT GUIRONS Joël, Mme MALLET Martine, M. POCHEZ Jean-Yves, M. MAMIQUE Florent, Mme DUSSEAU Frédérique, M. LABEDADE Eric, M. DARRICARRERE Olivier, M. DUPAYA Frédéric, Mme DUCAMP Delphine, Mme POUTOIRE Nathalie.

**Absent(e)s excusé(e)s** : M. Olivier LABE

**Pouvoirs** : M. Olivier LABE a donné pouvoir à M. POCHEZ Jean-Yves

Mme le Maire, Michèle PROSPER, désigne Florent MAMIQUE, secrétaire de séance.

**1- Approbation et signature du CR du 20/09/2023 :**

Mme le Maire demande s'il y a des remarques à formuler concernant le compte-rendu de la séance du 20.09.2023.

Aucune n'est formulée.

Il est procédé au vote.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**2- Lotissement des Palombes :**

La dernière réunion de chantier en date a eu lieu le mardi 24 octobre 2023 à 11h sur site, sous la direction du cabinet géomètre DUNE, maître d'œuvre.

Les travaux de construction du poste de refoulement des eaux usées ont été réalisés le 19/10/2023.

Cahier des charges revu, les modifications seront transmises au cabinet DUNE.

Correction également sur le règlement donc une modification du permis d'aménager devra être déposée.

Câblage électrique et fibre en cours.

Entre le 30/10 et le 03/11, la route sera fermée à la circulation pour le passage des câbles.

L'entreprise BAUTIAA revient sur site le 06/11/2023 pour l'empierrement et le démontage des 2 cabanes. Il va y avoir un baradeau.

Les habitants intéressés pour récupérer de la terre, il faut au préalable effectuer sa demande en mairie.

**Délibération D2023-33 : Vente lot n° 09 - LOTISSEMENT DES PALOMBES  
à Mme LACROUTS Sylvie**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Mme LACROUTS Sylvie relative au changement de lot au lotissement Sourbé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accéder à la demande des requérants et d'attribuer à Mme LACROUTS Sylvie, domiciliée au 3751 route de Lesgouret 40400 MEILHAN, le lot n° 9, cadastré AA 110, d'une superficie de 806 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de **SOIXANTE-HUIT Euros** (68.00€) le mètre carré, frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur.

- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier, déposé chez maître BAL-LUTEAUD, Notaire à Tartas.

## **Délibération D2023-34 : Vente lot n° 10 - LOTISSEMENT DES PALOMBES à M. POUTOIRE Lucas et Mme LAMUDE Emma**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande de M. POUTOIRE Lucas et Mme LAMUDE Emma relative au changement de lot au lotissement Sourbé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accéder à la demande des requérants et d'attribuer à M. POUTOIRE Lucas et Mme LAMUDE Emma, domiciliés 2980 route de Lalande 40400 CARCARES-SAINTE-CROIX, le lot n° 10, cadastré AA 110, d'une superficie de 816 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de **SOIXANTE-HUIT Euros** (68.00€) le mètre carré, frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur.
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier, déposé chez maître BAL-LUTEAUD, Notaire à Tartas.

### **3- SYDEC – remplacement lanternes bourg :**

Le remplacement des lanternes bulles bourg a commencé en 2022 (27 lanternes) mais il reste encore 29 lanternes à remplacer.

### **Délibération D2023-35 : SYDEC remplacement des lanternes vétustes au bourg**

Le SYDEC a réalisé une étude et établi un devis estimatif du plan de financement.

Le prévisionnel des travaux est établi comme suit :

- Remplacement de 29 lanternes vétustes 100W par 20 lanternes type ISARO PRO Led 27W ainsi que 9 lanternes type ISARO PRO Led 20W RAL G900S de la marque THORN,
- Remplacement de 1 projecteur vétuste 250W par 1 projecteur CONTRAST Led 141W pour l'éclairage du clocher.

Le programme de remplacement des lanternes « Bourg » est prévu pour un montant estimatif total TTC de 24 566€ avec seulement 9 325€ de reste à charge pour la commune puisque l'opération est subventionnée par le SYDEC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 12 voix « pour » :

- d'approuver le plan de financement estimatif n°056774 transmis par le SYDEC le 26/07/2023,
- de solliciter le SYDEC pour la réalisation de ce programme.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

### **4- Informations diverses :**

- Forêt : Point fait par Eric LABEDADE et Joël SAINT GUIRONS

Vente de pins initialement prévue à Alliance mais bloqué pour la certification PEFC donc sans ça Alliance ne veut pas prendre le bois.

Au niveau du parc photovoltaïque, il faudrait replanter 2,5 hectares soit 3250 pins. L'entreprise CORTEVA se propose pour le faire. L'entreprise BATS a réalisé 2 devis : débroussaillage (990€ TTC) et pins à planter (893,75€ TTC).

- Proposition de changement de machine à affranchir par la société DOC-UP 260€ HT/an au lieu de 301€ HT/an chez le prestataire actuel.

- Courrier du ministère de l'intérieur et des outre-mer relatif au classement et contrôle des gîtes au titre de la prévention incendie.

- SIETOM : point fait par Jean-Yves POCHEZ

Il faut réfléchir au sujet des points tri sur le remplacement des conteneurs gris 700 litres par des conteneurs grande capacité. Il est décidé d'attendre la visite du SIETOM.

- Conseil Départemental des Landes, courrier d'information nouveau règlement d'intervention en faveur des équipements sportifs de proximité.

- Cérémonie du 11 novembre à 11h au monument aux morts puis vin d'Honneur au Foyer des Jeunes

- Cérémonie des vœux prévue le samedi 06 janvier 2024 à 19h.

- L'arrêté et le document des Lignes Directrices de Gestion ont été transmis au CDG40 service carrières. L'avancement de grade de Julie CHAMORIN, actuellement Adjoint Administratif Principal 2<sup>e</sup> classe, peut donc avoir lieu. Pour se faire, il convient d'ouvrir le poste au nouveau grade ; l'actuel sera supprimé après avis du Comité Social Territorial.

### **D2023-36 : création poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe pour assurer les missions de secrétaire de mairie.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, **après avis du Comité Social Territorial** et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **décide** à l'unanimité, 12 voix « Pour » :

- la création, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- la suppression, à compter du 01/12/2023, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- et **Précise** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

- Commission Culture-Environnement-Tradition : point fait par Frédérique DUSSEAU
  - les 2 et 22/10/2023, visites de Tartas avec M. Christian LACROUTS ;
  - une balade historique au bord de la Midouze est à prévoir au printemps ;
  - le 18/11/2023, replantation au Sourbé des plantes mortes ;
  - remise en état de la décoration de Noël créée l'an dernier et l'école est d'accord pour en créer d'autres ;
  - voir pour proposer aux habitants un atelier « révision du code de la route » ;
  - il a été proposé d'organiser conjointement avec l'APE (Association des Parents d'Elèves) une formation gestes aux premiers secours pour les enfants et les parents ;
  - février 2024 : manifestation avec Automobile Club.

- Octobre rose : Dominique et Vincent ont mis en place les parapluies roses au niveau de la mairie. Mme le Maire remercie les enfants de l'école qui ont fabriqués les décorations accrochées sur le porche de la mairie (montgolfières et parapluies).

- Le Foyer des Jeunes a élu un nouveau bureau lors de son Assemblée Générale. Les 2 nouveaux co-Présidents sont Lucas POUTOIRE et Jérémie DUPOUY.

Fin de la séance à 23h05.

Michèle PROSPER	Joël SAINT-GUIRONS	Martine MALLET	Jean-Yves POCHEZ
Delphine DUCAMP	Frédéric DUPAYA	Frédérique DUSSEAU	Eric LABEDADE
Florent MAMIQUE	Nathalie POUTOIRE	<del>Olivier LABE</del>	Olivier DARRICARRERE